

Table des matières

Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

I. Introduction

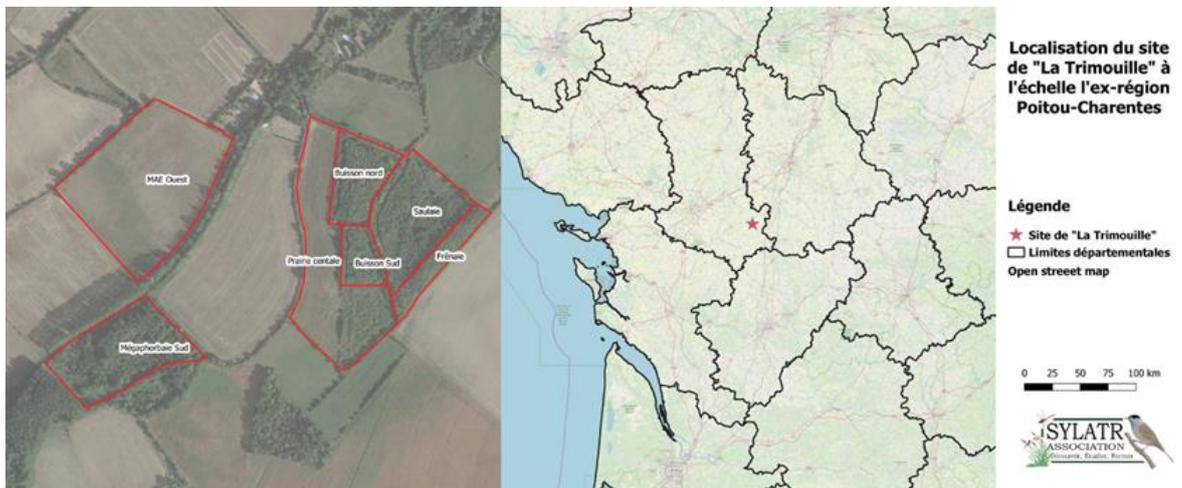
L'année 2023 a permis à l'association de se consolider, de renforcer ses partenariats et d'assurer la poursuite de l'ensemble des suivis et inventaires qui ont lieu sur le site de la Trimouille ainsi que sa gestion. L'énergie et l'envie qui animent l'association ne semblent pas diminuer au cours du temps, nous nous en réjouissons. *Malgré cela, le nombre d'adhérents continue de diminuer petit à petit, en 2024 des solutions sont à rechercher.*

II. Rappel du contexte de l'association :

Un dortoir remarquable de Bruants de roseaux **découvert en 2011** dans une roselière d'une zone humide lieudit « la Trimouille » situé dans la vallée de la Dive du Sud sur la commune de Sainte-Soline en Deux-Sèvres, mène un groupe de naturalistes à mener des **recherches et études** pour évaluer le potentiel biologique du site.

Les premières prospections naturalistes ont rapidement désigné ce site comme exceptionnel. *Il constitue un véritable réservoir de biodiversité en « Pays Mellois ».*

Rapidement ces parcelles en zone humide, accueillant des habitats et espèces remarquables, se révèlent menacées par la fermeture et l'atterrissement par des ligneux au cœur d'un noyau de prairies de fauche.



Carte 1 : Localisation du site de « la Trimouille » en Deux-Sèvres

Un site menacé

La colonisation exponentielle par les ligneux et l'atterrissement menacent cette zone humide d'importance. La fermeture générale du milieu par des espèces d'arbres compétitives, à croissance rapide, telles que le saule ou le peuplier, pousse vers un appauvrissement de la diversité biologique du

site. L'assèchement printanier et estival du site intervient de plus en plus précocement et dure de plus en plus longtemps, provoquant une dégradation croissante des habitats humides et de leur fonctionnalité.

En 2011, la végétation arbustive et arborée « étouffe » la majorité du site.

La partie « roselière », accueillant les dortoirs de Bruant des roseaux, en sursis, souffre d'un stress hydrique en été et d'une colonisation du milieu par des ligneux (peupliers et saules) ce qui freine le bon développement des phragmites et donc la dynamique et la pérennité de la roselière.

Démarrage de la restauration du site

De par l'importance de l'enjeu patrimonial notamment à l'échelle du Pays Mellois, mais également du département, devant la menace de dégradation du site, la décision est prise de trouver et rencontrer le propriétaire du site afin de le sensibiliser sur les enjeux de ses parcelles pour l'écosystème et les biocénoses de la zone humide.

La volonté partagée du propriétaire de préserver cet espace et les espèces qui y sont associées, va entraîner la mise en place d'inventaires et d'études, et va marquer le début de la restauration.

Depuis 2016, nous accompagnons chaque année, des classes d'étudiants qui participent pour leur formation à la restauration de l'habitat. Les objectifs sont : restaurer la fonctionnalité de la zone humide et rendre le site plus attractif pour la faune et la flore. L'ensemble des actions est mené en collaboration avec les acteurs locaux (propriétaires, citoyens, élus, agriculteurs, enseignants, chasseurs et naturalistes).

Malheureusement les premières amorces de restauration restaient encore trop marginales, la colonisation par les ligneux et l'atterrissement catalysé par des sécheresses toujours plus marquées, menaçaient toujours la fonctionnalité du site en 2018.

Création de l'Association SYL ATR

La forte dynamique bénévole engendrée par les études, les inventaires, les chantiers, les animations et les formations, a vite révélé la nécessité de coordonner les actions de manières plus structurées, mais également de sensibiliser et impliquer les acteurs locaux :

En 2018, pour consolider, développer, coordonner et pérenniser les actions d'études, de gestion et de formation sur le site, l'association SYLATR est née ! (réf. Annexe 1)

La décision est prise de structurer l'organisation de la restauration de la zone de la Trimouille en rédigeant un premier Plan de gestion 2020-2026.

a. Rappel des objectifs de l'association

La création de l'association SYL ATR a pour objectifs de :

- coordonner la restauration du site,
- conforter et pérenniser l'accueil en formation,
- favoriser la sensibilisation, l'éducation à l'environnement, l'implication des acteurs locaux, des citoyens, du grand public et des scolaires,
- consolider et pérenniser les études scientifiques et naturalistes pour la connaissance mais également pour participer à l'évaluation de la restauration et de la future gestion.

L'association souhaite utiliser comme support de sensibilisation les résultats remarquables des inventaires et suivis menés.

b. Diagnostic biologique initial du site

De nombreuses sessions d'inventaires sont réalisées depuis 2011 par de nombreux spécialistes, elles ont permis et permettent d'inventorier de nombreux taxons, de nombreuses espèces répertoriées sont d'intérêt patrimonial, soulignant toujours davantage l'intérêt du site pour la conservation.

Malgré une forte dégradation initiale du site, la richesse spécifique observée démontre rapidement une attractivité encore exceptionnelle pour la faune, un potentiel rare pour la flore et la faune associées aux zones humides.

Avec la création de l'association en 2018, la décision était prise de réaliser l'état biologique initial du site de la Trimouille.

Devant les résultats enthousiasmant des premiers inventaires, des études et suivis protocolaires pointus ont été organisés et mis en place sur le site de la Trimouille, les objectifs globaux prioritaires étant ciblés :

- Améliorer la connaissance naturaliste et scientifique
- Améliorer la compréhension de la fonctionnalité du site, de sa capacité d'accueil pour orienter les actions de restauration et de gestion
- Evaluer les actions menées grâce à des bio-indicateurs

Réf. GERVOT M. et al, 2019 –Résultats 2019 des inventaires faunistiques et floristiques site de la Trimouille, 242 p.

III. Bilan associatif 2023

a. Bénévolat

L'année 2023 concrétise encore un succès dans la mobilisation des bénévoles et partenaires pour mener les actions :

Environ 30 étudiants et plus de 50 bénévoles ont participé aux actions de 2023, ce qui représente **plus de 2 312 heures de travail**, soit 1.52 équivalent temps plein (ETP, base de 7h/j).

b. Adhésions

Ce sont 89 adhésions qui ont été enregistrées cette cinquième année, on remarque donc une stagnation du nombre d'adhésions depuis 2023 .

c. Assemblée générale 2023

L'assemblée générale s'est déroulée à Sainte-Soline le 22/04/2023 à 14h00.

La nouvelle équipe du bureau est présentée, avec l'entrée de Jérémie Souchet et Gildas Lemonnier.

Patrick Martin ne reconduit pas son mandat au sein du bureau.

Le montant des adhésions a été renouvelé à l'identique.

L'assemblée s'est clôturée par un compte rendu (Réf. Annexe 2).

d. Gestion de l'association

L'association a constitué un bureau présidé par le président de l'association, il a en charge la gestion, l'animation et l'organisation de la concertation pour des décisions collégiales de l'association.

Le bureau s'est réuni 5 fois en 2023, l'objectif de 6 réunions par année n'est pas atteint mais de nombreux échanges ont pu avoir lieu de manière informel notamment pendant le mois de baguage de septembre.

Un groupe WhatsApp a été créé pour faciliter les échanges entre membres du bureau.

Composition des membres du Bureau :

Président : Romain BONNET

Secrétaire générale : Oriane CHEVASSON

Trésorier : Étienne DEBENEST,

Membres permanents : Pierre DE BOUET DU PORTAL, Gildas LEMONNIER, Jérémie SOUCHET

➤ Invité permanent en tant que membre fondateur :

Jean Baptiste PERROTIN, Meryl GERVOT, Victor TURPAUD-FIZZALA, Patrick MARTIN

En 2023, une mise à jour des statuts a été validée par le bureau de l'association le 1/10/2023. Le changement d'adresse a été acté et l'association est désormais basée à Sainte-Soline au 7 chemin de Couhé.

e. Reconnaissance d'intérêt général

Le 2 décembre 2019, l'association SYL ATR a été reconnue d'« intérêt général ».

(Réf. Annexe 3). Dorénavant l'association peut fournir des attestations pour un dégrèvement fiscal.

f. Partenariats et conventions

La poursuite des conventions en cours avec les partenaires locaux est à noter, pour rappel :

- Une convention a été passée avec le **propriétaire** J-Y.B. des parcelles de la Trimouille (01 janvier 2019).
- Une convention avec le **Lycée agricole Jacques BUJAULT** de Melle a été réalisée, elle permet de consolider la collaboration déjà récurrente entre les deux structures et la pérenniser (décembre 2019, réf. Annexe 4).
- Une convention avec le **Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA)** a été concrétisée (21 novembre 2019, réf. Annexe 5), pour permettre une collaboration efficace et cohérente entre les structures porteuses localement d'action pour la protection des habitats et espèces associées.
- Une convention avec le **Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)** permet de consolider la collaboration déjà récurrente entre les deux structures et pérenniser l'échange de données et de services entre les deux associations (décembre 2022).

L'association poursuit également ses échanges avec les associations naturalistes locales : Deux-Sèvres Nature Environnement.

En toute transparence vis-à-vis de l'acquisition de connaissance scientifique et naturaliste, l'association SYLATR choisit de transmettre annuellement, à destination des bases de données de Nature79 et Faune France, les données naturalistes acquises par l'association. Les données scientifiques acquises par les programmes de baguage rentrent dans les bases de données nationales du CRBPO-MNHN. Des publications sont à l'étude pour partager l'acquisition des connaissances sur les différents taxons inventoriés ou suivis sur le site.

Une convention similaire que celle du GODS avec DSNE est en cours et a été finalisée en 2023 et sera signée en 2024.

Depuis la création de l'association, la **commune de Sainte-Soline** soutient régulièrement avec dynamisme nos actions, notamment en mettant à disposition des moyens matériels ou immobiliers, ou encore une aide des agents techniques locaux.

Les échanges se poursuivent avec les agriculteurs locaux, qui participent ponctuellement à la gestion du site (défrichage, ouverture de layon, prêt de matériel), la mise en place de pâturage visant à contenir l'expansion des ligneux et favoriser la restauration du milieu prairial.

Une collaboration avec les chasseurs locaux se poursuit, basée sur la confiance et l'échange pour l'organisation des activités du site.

Des partenariats financiers ont été réalisés avec la Fondation QENERGY.

Des bénévoles nous ont fourni des photographies et l'autorisation de diffusion pour la réalisation notamment d'une "expo-stand".

g. Communication et valorisation

Poursuite de l'adresse associative ressource : sylatr.association@gmail.com

Une plaquette est régulièrement diffusée sur demande pour présenter l'association (Annexe 6)

Sur les réseaux sociaux, un compte Facebook (SYLATR) est animé toute l'année. En 2023, 106 publications ont été réalisées et la page de l'association est suivie par plus de 1 000 personnes.

Depuis 2022, l'association est présentée sous tous ses aspects sur son site internet <https://www.association-sylatr.fr/>. Son histoire, son équipe, ses actions et ses projets, tout y est présenté. Une page *Actualités* est régulièrement mise à jour sur des thèmes divers (actions de l'association, fiche espèces, bilan des études...) pour un total de 14 publications en 2023. Depuis 2 ans, plus de 2000 connexions au site ont été enregistrées en 2023 pour environ 1500 visiteurs.

6 lettres d'information « La Fauvette », visant à informer nos adhérents, ont été produites en 2023 (Réf. Annexes 7 à 12) ainsi que 3 campagnes visant à promouvoir chantier participatif, assemblée générale ou encore animation sur site .

Un rapport d'activité annuel est réalisé chaque fin d'année pour être envoyé aux adhérents avant l'assemblée générale.

Un tableau de bord des protocoles sera réalisé et mis à jour chaque année.

L'association conserve son logo :



Figure 2 : Logo de l'association SYL ATR

Pour rappel, ce logo a été créé collectivement grâce au don et au talent de dessinateur d'**Alberto Molina Serrano**.

IV. Bilan Animation-Formation 2023

De nombreux bénévoles ont pu se former pour acquérir de l'expérience et consolider leur connaissance, dans le cadre des études menées par les nombreux experts bénévoles mobilisés sur le site en 2023 au cours des programmes scientifiques tels que les programmes de baguage ou encore dans la réalisation d'inventaires et de protocoles de suivis pour l'ensemble des taxons expertisés (Amphibiens, Reptiles, Botanique, Orthoptères, Hétérocères, Rhopalocères, Avifaune nicheuse, migratrice, hivernante, mammifères etc...), mais aussi à la gestion de zones naturelles.

- **2 classes de GMNF** du lycée Jacques BUJAULT de Melle (1ere et Terminale), soit **35 élèves**, ont participé dans le cadre de leur formation à la restauration du site de la Trimouille l'hiver 2023 (6 chantiers en 2023).

Action	Nombre bénévoles	Date	Heure début	Heure fin
Chantier BAC Pro	30	05/01/2023	08:00	17:30
Chantier BAC Pro	20	12/01/2023	13 :00	17:30
Chantier BAC Pro	15	19/01/2023	13:00	17:30
Chantier BAC Pro	20	26/01/2023	08:30	12:30
Chantier BAC Pro	20	02/02/2023	13:00	17:30
Chantier BAC Pro	20	09/02/2023	13:00	17:30

Tableau 1 Interventions avec les classes de Bac professionnel du Lycée de Melle Jacques BUJAULT

Les groupes d'élèves sont sensibilisés et orientés par l'équipe SYL ATR en début de cycle (visite le 2 septembre 2022 pour les chantiers 2023), puis un accompagnement a lieu en collaboration avec les professeurs du Lycée encadrant les élèves dans le cadre de leur formation dans l'apprentissage de la manipulation d'engins, dans la formation à l'organisation, la coordination et l'encadrement de chantier. Ces chantiers devenant récurrents, les différentes classes peuvent évaluer et observer les résultats de leurs actions et observer les effets des chantiers des années précédentes.

Comme les années précédentes, une matinée de portes ouvertes de la station de baguage a été organisée le dernier samedi du mois d'août en 2023. Cette matinée permet aux locaux de venir découvrir sur la matinée les activités de baguage et l'association. Cette année les portes ouvertes ont réuni une cinquantaine de personnes. Cette réussite a été permise notamment par une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

Consolider les connaissances des bénévoles ou étudiants volontaires reste une priorité pour l'association. Chacun peut participer et se former dans le cadre des études menées par les nombreux experts bénévoles mobilisés régulièrement sur le site.

V. Bilan technique Etudes et Inventaires 2023

La poursuite des inventaires et suivis a été réalisée en 2023.

a. Cartographie du site et des habitats

En 2023, la cartographie des habitats à été réalisée par le CERA Environnement dans le cadre du mécénat de compétence.

b. Réalisation de suivis faunistiques et floristiques

L'association et ses nombreux experts ont réalisés une batterie remarquable d'inventaires depuis 2019, une large palette de communautés d'espèces ont été inventoriées à travers des prospections ciblées et la mise en place de protocoles pointus et reproductibles : un « état zéro » du site se dessine donc. Ces inventaires et protocoles doivent permettre de connaître précisément les enjeux biologiques du site, d'orienter les actions de restauration et de conservation du site, de permettre le choix d'indicateurs représentatifs pour évaluer sur le long terme les opérations de restauration et de gestion réalisées. Le plan de gestion pourra ainsi être adapté, affiner, afin de préserver et/ou favoriser certaines espèces ou groupes d'espèces à enjeux prioritaires.

Chacun des suivis et inventaires ont vocation à être consolidés et pérennisés, ils doivent également participer à l'amélioration globale des connaissances sur les espèces (biologie, répartition, dispersion, survie, reproduction, migration, hivernage...) et les habitats des zones humides.

1. Suivis botaniques :

L'inventaire des habitats et des espèces s'est poursuivi, une cartographie des stations d'espèces patrimoniales observées est débutée.

Action	Nombre bénévoles	Date	Heure début	Heure fin
Suivi orchidées	1	22/04/2023	15:30	17:30
Suivi orchidées	1	28/04/2023	15:30	17:30
Suivi orchidées	1	4/06/2023	15:30	17:30

Tableau 2 : Prospections botaniques réalisées en 2023

2. Suivis ornithologiques :

Suivi Temporel des Oiseaux Commun par point d'écoute (STOC EPS):

Un suivi ornithologique par points d'écoute avec le même protocole que le programme national STOC EPS coordonné par le MNHN-CRBPO, s'est poursuivi en 2023.

Action	Nombre bénévoles	Date	Heure début	Heure fin
Protocole STOC EPS	1	28/04/2023	06:30	10:30
Protocole STOC EPS	1	04/06/2023	06:30	10:30

Tableau 3 : Prospections ornithologiques réalisées en 2023

Suivi temporel des Oiseaux commun par capture :

L'équipe SYLATR a inscrit le site de la Trimouille dans le protocole national STOC Capture orchestré par le CRBPO-MNHN, et porté par des bagueurs agréés bénévoles à l'association.

Débuté en 2019 et poursuivi en 2020, 2021 et 2022, le programme vise à suivre l'évolution des populations aviaires nicheuses.

Ce suivi permet de participer, comme pour le STOC EPS, à l'apport de connaissance sur les espèces à l'échelle nationale.

Localement il est complémentaire des protocoles de points d'écoute, en apportant l'évaluation du statut nicheur des espèces sur le site, il apporte également beaucoup d'informations sur la présence des espèces discrètes.

Action	Nombre bénévoles	Date	Heure début	Heure fin
Préparation STOC	3	01/06/2023	09:30	11:30
STOC 1	5	02/06/2023	06:45	12:00
STOC 2	4	17/06/2023	06:00	12:00
STOC 3	4	08/07/2023	06:00	11:30

Tableau 4 : Protocole STOC capture 2023 site de la Trimouille

Programme « SEJOUR + PHENO »

Depuis 2017, le site de la Trimouille est inscrit dans le programme national « SEJOUR » coordonné par le CRBPO-MNHN. En 2023, SYLATR s'inscrit également dans le programme national « PHENO » permettant d'étudier la totalité de la phénologie migratoire de la Fauvette à tête noire. Il s'agit de protocoles de capture encadrés par des bagueurs agréés réalisés sur **41 jours de capture en 2023**. L'objectif est d'étudier la fonctionnalité du site en période de migration des espèces utilisant le site.

Au-delà, de l'évaluation locale de la qualité du site, cette action permet de participer à l'acquisition de connaissance à l'échelle nationale et internationale sur de très nombreuses espèces d'oiseaux.

Une nouvelle fois, ce programme, réalisé dans la plus grande convivialité, est le plus mobilisateur, il permet d'accueillir un nombre croissant de bénévoles en formation chaque année.

Action	Nombre bénévoles	Date	Heure début	Heure fin
Chantier baguage	6	23/07/2023	09:00	17:00
Baguage_PHENO	6	29/07/2023	06:00	09:00
Baguage_PHENO	6	05/08/2023	05:00	09:30
Baguage_PHENO	6	12/08/2023	05:50	12:10
Baguage_SEJOUR+PHENO	4	20/08/2023	05:50	11:40
Baguage_SEJOUR	6	21/08/2023	06:15	11:45
Baguage_SEJOUR	5	22/08/2023	06:15	11:45
Baguage_SEJOUR	5	23/08/2023	06:15	11:15
Baguage_SEJOUR	5	24/08/2023	06:15	11:45
Baguage_SEJOUR	4	25/08/2023	06:15	10:45
Baguage_SEJOUR	8	26/08/2023	06:15	12:15
Baguage_SEJOUR+PHENO	3	27/08/2023	06:30	11:30
Baguage_SEJOUR	4	28/08/2023	06:15	12:00
Baguage_SEJOUR	4	29/08/2023	06:15	12:00
Baguage_SEJOUR	6	30/08/2023	06:15	12:00
Baguage_SEJOUR	6	31/08/2023	06:15	11:30
Baguage_SEJOUR	6	01/09/2023	06:15	11:30
Baguage_SEJOUR	5	02/09/2023	06:45	11:45
Baguage_SEJOUR+PHENO	6	03/09/2023	06:15	12:00
Baguage_SEJOUR	7	04/09/2023	06:30	11:00
Baguage_SEJOUR	7	05/09/2023	06:30	11:00
Baguage_SEJOUR	7	06/09/2023	06:30	12:00
Baguage_SEJOUR	7	07/09/2023	06:30	11:00
Baguage_SEJOUR	7	08/09/2023	06:30	11:15
Baguage_SEJOUR	7	09/09/2023	06:30	11:00
Baguage_SEJOUR+PHENO	5	10/09/2023	06:40	11:40
Baguage_SEJOUR	7	11/09/2023	07:30	11:30
Baguage_SEJOUR	6	12/09/2023	07:00	10:30
Baguage_SEJOUR	7	13/09/2023	06:45	11:15
Baguage_SEJOUR	7	14/09/2023	06:45	11:30
Baguage_SEJOUR	7	15/09/2023	07:00	12:00
Baguage_SEJOUR+PHENO	8	16/09/2023	07:00	11:45
FORMATION GODS	6	18/09/2023	07:00	12:00
FORMATION GODS	5	19/09/2023	07:15	12:15
FORMATION GODS	6	20/09/2023	07:15	12:15
FORMATION GODS	4	22/09/2023	08:00	11:15
FORMATION GODS+PHENO	4	23/09/2023	07:15	12:15

Baguage_PHENO	3	30/09/2023	07:45	12:15
Baguage_PHENO	4	07/10/2023	07:45	12:15
Baguage_PHENO	4	14/10/2023	07:45	12:00
Baguage_PHENO	4	22/10/2023	07:45	12:00

Tableau 5 : Déroulement et investissement bénévole au programme « SEJOUR » 2023

Programme « SPOL Emsch »

Depuis 2014, le site de la Trimouille est inscrit dans le programme « SPOL » (Suivi des Population d'Oiseaux Locaux) coordonné par le CRBPO-MNHN. Il s'agit d'un protocole de capture encadré par des bagueurs agréés par le CRBPO-MNHN et réalisé - si la météorologie le permet- toutes les 3 semaines pendant les périodes migratoires et hivernales du **Bruant des roseaux**.

Ce programme emblématique du site et de l'association, vise à étudier la capacité d'accueil, la fonctionnalité et l'attractivité du site en période de migration et d'hivernage pour cette espèce patrimoniale.

Au-delà, de l'évaluation locale de la qualité du site, cette action permet de participer à l'acquisition de connaissance à l'échelle nationale et internationale sur le Bruant des roseaux.

Action	Nombre bénévoles	Date	Heure début	Heure fin
Baguage_Bruant	3	05/01/2023	16:15	18:30
Baguage_Bruant	5	13/01/2023	15:30	18:00
Baguage_Bruant	7	03/02/2023	16:00	19:00
Baguage_Bruant	4	04/02/2023	07:35	10:30
Baguage_Bruant	5	17/02/2023	16:00	19:00
Baguage_Bruant	4	18/02/2023	07:30	09:00
Baguage_Bruant	4	11/11/2023	15:30	17:30
Baguage_Bruant	3	01/12/2023	16:00	18:00
Baguage_Bruant	3	22/12/2023	15:30	18:00

Tableau 6 : Déroulement et investissement bénévole au programme « SPOL » 2023

En parallèle de ce suivi des dortoirs de bruants des roseaux, une expérimentation sur l'impact des opérations de captures sur les oiseaux a été lancée en 2022 en partenariat avec Département d'Ecologie, de Physiologie et d'Ethologie du CNRS de Strasbourg et le Muséum National d'Histoire Naturelle. Des mesures de stress via des enregistrements de fréquence cardiaque avec un micro-cravate et un comptage visuel des mouvements respiratoires ont été réalisées durant l'hiver 2022-2023. Les données sont en cours d'analyse.

Programme « SHOC »

Démarré pour l'hiver 2019-2020, ce protocole national permet le suivi des populations d'oiseaux communs hivernants en France métropolitaine. Des transects représentatifs des milieux du site sont réalisés en décembre et janvier.

Au-delà de l'apport de connaissance sur les espèces en période d'hivernage, les indices richesse spécifique et abondance suivis dans le temps permettront d'évaluer l'évolution de la qualité du milieu,

sa capacité d'accueil et des niveaux trophiques primaires en période hivernale, notamment la ressource alimentaire de l'avifaune.

Projet Migrouille

A la suite de l'article faisant le bilan des 4 premières années de suivi de la migration via le protocole SEJOUR paru en 2021, un protocole de suivi de la structure de la végétation et de la disponibilité alimentaire en fruits a été lancé et s'est poursuivi jusqu'à l'été 2023. La collaboration avec le CNRS a permis cette année de lancer un suivi de la disponibilité alimentaire en arthropodes qui viendra compléter le jeu de données de cette étude sur l'habitat de cette halte migratoire.

Le suivi de la migration 2023 a également permis une étude concernant la capturabilité des filets japonais. Pour cela, des caméras ont filmé certains filets en permanence afin de déterminer si la capture des oiseaux varie selon divers facteurs (sens de direction, milieux aux alentours des filets, nombre d'oiseaux déjà dans le filet...etc). Les données sont en cours d'analyse.

3. Inventaires entomologiques :

L'inventaire de ces taxons très vastes, est réalisé ponctuellement par des experts.

Il s'agit de connaître les enjeux patrimoniaux pour ces taxons sur le site, mais également d'utiliser ces taxons comme indicateur de l'évolution de la qualité des habitats par la mise en place de protocoles adaptés et récurrents.

4. Inventaire arachnides :

L'inventaire arachnides a débuté en 2019 sur la base de prospection par pièges d'interception au sol, fauchage, tamisage et chasse à vue, pièges « Barber » (Barber, 1931).

La réalisation de l'identification des échantillonnages est en cours.

5. Inventaires pollinisateurs :

Cet inventaire, débuté en 2019, s'est poursuivi par l'analyse des échantillons et permet d'affiner la connaissance des enjeux de biodiversité du site. L'analyse des résultats devrait permettre la mise en place d'un protocole de suivi récurrent, véritable indicateur biologique du site.

6. Inventaire Odonates :

Des prospections opportunistes ont été menées au cours des différentes activités 2023, pour poursuivre l'inventaire des espèces d'odonates, répertorier les indices de reproduction sur le site.

Aussi, en 2023, la cartographie des habitats à été réalisée par le CERA Environnement dans le cadre du mécénat de compétence.

7. Inventaire Rhopalocères :

Des passages réguliers de recherche visuel des chenilles et imago de papillons de jour sont poursuivis ponctuellement de mars à Septembre.

Aussi, en 2023, la cartographie des habitats à été réalisée par le CERA Environnement dans le cadre du mécénat de compétence.

8. Inventaire Hétérocères :

Faute de personnes ressources cet inventaire n'a pas été poursuivi en 2023

9. Inventaire amphibiens

L'inventaire de ce taxon se déroule surtout en période de reproduction, par la prospection et l'inventaire systématique des zones potentielles en passage diurne et nocturne (retenues d'eau).

L'année 2023, n'enregistre que des prospections aléatoires et opportunistes qui viennent compléter les connaissances acquises.

La possibilité d'utiliser le protocole national POPAMPHIBIEN reste ouverte car il permettrait aux données obtenues sur la Trimouille et ses environs directs d'être intégrées dans des études de populations des amphibiens à plus grande échelle.

10. Inventaire et suivi reptiles

Les premiers inventaires réalisés en 2019 ont permis de détecter 6 espèces sur le site grâce à des prospections régulières sur les zones favorables et à l'utilisation d'un échantillon de plaque.

Depuis 2020, un inventaire sur la base du Protocole POPReptile est mis en place. Il est complété par un suivi par Capture-Marquage-Recapture. Néanmoins, en 2023 les suivis non pas pu être effectués mais seront repris en 2024.

11. Inventaire mammifères (hors chiroptères)

Les inventaires macro-mammifères sont réalisés par le déploiement de 3 à 6 pièges photographiques (financés en 2022 par l'AFSA). En 2023 ces caméras ont permis de révéler la présence de 15 mammifères sur le site dont certaines espèces particulièrement exceptionnelles au niveau national comme le Chacal doré. Ainsi cet inventaire a permis de confirmer la présence d'espèces peu communes localement comme le Cerf élaphe et la Loutre d'Europe. Au cumul de tous les pièges photos, un temps global de 798 jours d'observation a été cumulé sur l'année 2023.

12. Inventaire chiroptères

L'année 2023 n'a pas permis de compléter l'inventaire.

Une vigilance reste néanmoins menée lors des passages des naturalistes sur le site.

13. Inventaire et suivi orthoptères

Aussi, en 2023, la cartographie des habitats a été réalisée par le CERA Environnement dans le cadre du mécénat de compétence..

14. Veille écologique concernant les espèces envahissantes et invasives

Une vigilance permanente des bénévoles et étudiants permet une veille à nouveau en 2023, des espèces de faune et de flore envahissantes potentielles.

Connaître leur évolution spatiale et quantitative, pour le cas échéant mener des campagnes pour exclure ou limiter les espèces menaçant les habitats et les espèces associées, reste une priorité.

15. Création d'une base de données.

Une base de données avait été créée, « Observation.org » elle permet d'optimiser le relevé des données et de consolider leurs compilations et analyses. Cette base de données devient très marginale dans son utilisation et ne concerne actuellement que la botanique.

Des conventions d'utilisation de la base nature 79.org sont à l'étude pour faciliter les relevés et la transmission des données.

VI. Bilan Restauration-Gestion 2023

a. Chantiers de restauration 2023

8 chantiers ont été réalisés au cours de l'année 2023 (hiver 2022-2023 et 2023-2024)

Parmi ceux-là :

- 6 chantiers ont été réalisés dans le cadre de notre partenariat avec le lycée Jacques BUJAULT : 35 élèves et 3 professeurs participants
- 3 chantiers participatifs ont été organisés et réalisés avec l'encadrement de l'équipe SYL ATR Cette action enregistre 39 bénévoles participants

Action	Nombre bénévoles	Date	Heure début	Heure fin
Chantier BAC Pro	30	05/01/2023	08:00	17:30
Chantier BAC Pro	20	12/01/2023	13 :00	17:30
Chantier BAC Pro	15	19/01/2023	13:00	17:30
Chantier BAC Pro	20	26/01/2023	08:30	12:30
Chantier BAC Pro	20	02/02/2023	13:00	17:30
Chantier Bénévole	13	21/01/2023	09:00	16:00
Chantier Bénévole	6	03/02/2023	08:30	16:30
Chantier bénévole	20	09/12/2023	09:00	16:00

Tableau 9 : Déroulement et investissements bénévoles pour les chantiers de restauration en 2023

La réalisation de ces chantiers a permis le maintien de zones ouvertes sur le site, de restaurer des milieux en cours de fermeture par les ligneux maintenant ainsi une diversité de milieux typiques des zones humides. De plus, un ouvrage hydraulique a pu être restauré permettant ainsi une gestion plus fine des niveaux d'eau au sein du site.

b. Rédaction du plan de gestion du site de la Trimouille

Un document préparatoire de synthèse des grands axes du plan de gestion 2020-2025 a été réalisé, l'élaboration et la rédaction du plan de gestion du site s'est poursuivi en 2023.

c. Vade-mecum des protocoles

Un document recensant et détaillant l'ensemble des protocoles utilisés a été renouvelé en 2023, son analyse et son évaluation récurrente engendre une mise à jour annuelle.

VII. Bilan Expertises 2023

En 2023, aucune expertise n'a été réalisée par l'association.

VIII. Bilan Mécénat de compétence 2023

L'année 2023, a vu la participation aux inventaires du bureau d'étude CERA Environnement, financé par le Crédit Impôt Recherche à hauteur de 8 journées de terrain (4 400 euros). Ces journées d'inventaire ont ciblé la botanique, les rhopalocères et les orthoptères. Ces taxons avaient jusqu'alors fait l'objet de prospections opportunistes simplement.

IX. Bilan Financier 2023

a. Dépenses 2023

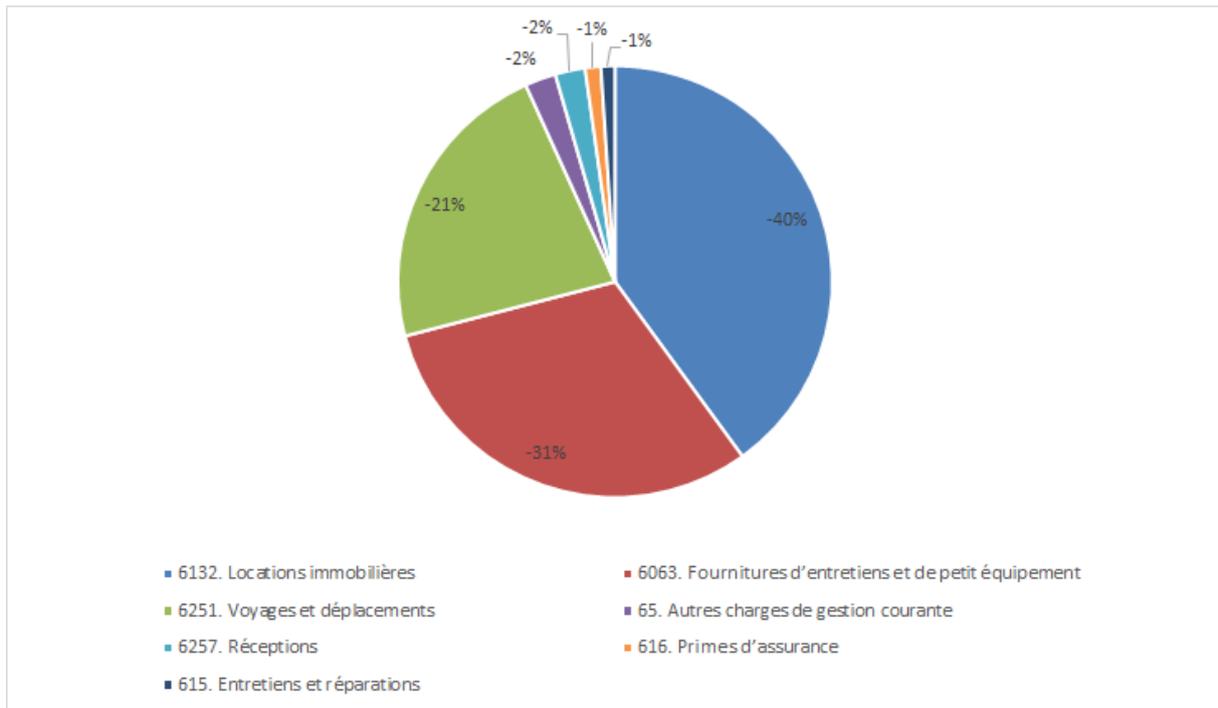


Figure 4 : Dépenses 2023 association SYLATR

Opérations	Dépenses
6132. Locations immobilières	- 4 000,00
6063. Fournitures d'entretiens et de petit équipement	- 2 206,30
6251. Voyages et déplacements	-
65. Autres charges de gestion courante	- 189,80
6257. Réception	- 878,19
616. Primes d'assurance	- 116,10
615. Entretiens et réparation	- 112,41
6236. Catalogues et imprimés	- 134,40
864. Personnel bénévole	3 452,30
Total	- 4 184,90

Tableau 10 : Détails par opération des Dépenses 2023

a. Recettes 2023

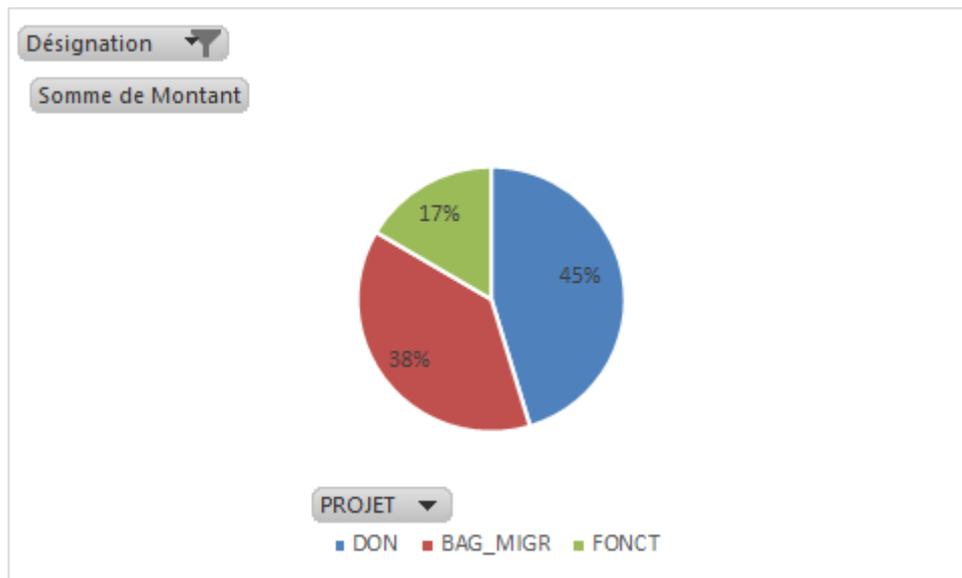


Figure 5 : Répartition des recettes 2023

Opérations	Recette
754. Mécénat	800,00
706. Prestations de services	550,00
756. Adhésions Cotisations	1 604,64
74. Subvention d'exploitation	-
768. Autres produits financiers	-
707. Ventes de marchandises	-
77. Produits exceptionnels	585,20
875. Bénévolat	3 452,30
Total général	6 992,14

Tableau 11 : Détail par opération des recettes 2023

b. Bilan comptable 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023			
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
6132. Locations immobilières	4 000,00	754. Mécénat	800,00
6063. Fournitures d'entretiens et de petit équipement	- 2 206,30	706. Prestations de services	550,00
6251. Voyages et déplacements	-	756. Adhésions Cotisations	1 604,64
65. Autres charges de gestion courante	- 189,80	74. Subvention d'exploitation	-
6257. Réceptions	- 878,19	768. Autres produits financiers	-
616. Primes d'assurance	- 116,10	707. Ventes de marchandises	-
615. Entretiens et réparations	- 112,41	77. Produits exceptionnels	585,20
6236. Catalogues et imprimés	- 134,40		
864. Personnel bénévole	3 452,30	875. Bénévolat	3 452,30
TOTAL	- 4 184,90	TOTAL	6 992,14
RESULTAT	2 807,24		

Tableau 12 : Compte de résultat 2023

c. Prévisionnel 2024 :

a. Prévisionnel Dépenses 2024

Actions	Prévisionnel Dépenses 2024
Gestion-Entretien-Restauration-Chantiers	2 500,00 €
Acquisition-Location Matériel	1 000,00 €
Entretien Matériel	1 000,00 €
Frais périphériques	500,00 €
Suivis Scientifiques-Baguage	9 500,00 €
Acquisition-Location Matériel	3 500,00 €
Location Logement	4 000,00 €
Notes de frais	2 000,00 €
Fonctionnement	2 600,00 €
Courrier adhérents	800,00 €
Publications	600,00 €
Matériel bureautique	300,00 €
Entretien Matériel	800,00 €
Assurances	100,00 €
Total Dépenses 2024 (Prévisionnel)	14 600,00 €

Tableau 13 : Prévisionnel des dépenses 2024

d. Prévisionnel Recettes 2024

Actions	Prévisionnel Recettes 2024
Gestion-Entretien-Restauration-Chantiers	4 000,00 €
Mécénat	4 000,00 €
Suivis Scientifiques-Baguage	6 000,00 €
Fondation QENERGY	4 000,00 €
Mécénat d'entreprise locale	2 000,00 €
Fonds propres	4 600,00 €
Fonds propres de l'association (44% du SOLDE 2023)	4 600,00 €
Total Recettes 2024 (Prévisionnel)	14 600,00 €

Tableau 14 : Prévisionnel des recettes 2024

e. Solde prévisionnel 2024

	Prévisionnel 2024
Total Dépenses 2023 (Prévisionnel)	14 600,00 €
Total Recettes 2023 (Prévisionnel)	14 600,00 €
Solde prévisionnel 2023	0,00 €

Tableau 15 : Solde prévisionnel 2024

X. Perspectives et objectifs 2024

a. Associatif :

- Assemblée générale : le 22 avril 2023
- Adhésions : une nouvelle campagne d'adhésion sera lancée au premier trimestre 2024
- Bénévolat : l'association souhaite la poursuite et la consolidation des activités de bénévolat ; elle doit s'élargir, se rendre accessible à tous, et doit s'accompagner en 2024 par un encadrement élargi.
- « Newsletters » : 4 à 6 numéros sont prévus en 2024
- Communication : des articles de presse seront à réaliser chaque trimestre, des publications dans des revues seront à organiser régulièrement, l'animation des réseaux sociaux sera assurée, la page *Actualités* du site internet continuera à être alimentée régulièrement ;
- Réalisation de portes ouvertes en dernier samedi d'août 2024, dont la publicité peut s'élargir depuis que trois années « test » ont été réalisées.
- Un rapport d'activité et un bilan technique et biologique seront réalisés chaque année.
- L'association prévoit, sur demande extérieure, de participer à des forums, expositions, événements locaux, stand.
- Une demande de reconnaissance en tant qu'« Association de protection de la Nature » par la ministère de l'environnement sera réalisée au cours de l'année 2024.

b. Animations – Formation :

L'association prévoit la poursuite et la consolidation des chantiers participatifs et étudiants.

L'association souhaite poursuivre et augmenter sa capacité de formation des étudiants et naturalistes en poursuivant l'ouverture vers des publics ciblés des études menées, des travaux de restauration et de gestion.

L'association mettra en place, en fonction des disponibilités de ses membres et bénévoles, des animations grand public, scolaires, voire ciblées sur les professionnels et élus pour sensibiliser aux enjeux de conservation des zones humides et à la biodiversité.

c. Etude et Inventaires :

La poursuite de l'état initial est nécessaire pour l'ensemble des taxons, un relevé d'habitat semble primordial en 2024 pour consolider notre connaissance de la fonctionnalité des parcelles étudiées et gérées ; pied d'appui à l'élaboration du plan de gestion, et pour poser le socle d'indicateurs d'état à long terme.

Une palette de suivis scientifiques et naturalistes, usant de protocoles reproductibles standardisés, permettra de suivre l'évolution des espèces et des habitats : le plan de gestion sur ces bases désignera des indicateurs permettant l'évaluation de la restauration et de la gestion menées sur le site. L'association ouvrira encore davantage le site à des équipes de recherches volontaires.

d. Gestion – Restauration :

2 à 5 chantiers bénévoles de restauration seront proposés au cours des périodes favorables.

Les cycles de chantier avec le Lycée agricole Jacques BUJAULT seront renouvelés et planifiés avec les professeurs référents.

Le partenariat avec les acteurs locaux doit se consolider, notamment avec les éleveurs locaux pour permettre le pâturage de partie en restauration, mais aussi avec la commune, les associations locales.

Du matériel (de gestion-restauration) est prévu, en fonction des recettes, à l'acquisition pour permettre de faciliter la réalisation des chantiers et encadrer encore davantage l'aspect sécurité des bénévoles participants.

La finalisation de la rédaction d'un **plan de gestion 2024-2029** est importante, sa validation et sa publication probable au cours de l'année 2024, ce document permettra d'orienter, structurer et planifier les actions.

La reconduction de la convention avec le propriétaire se fera au cours de l'année 2023, car elle prendra fin en janvier 2024.

e. Financements :

Des demandes de financements d'actions aux fondations seront réalisées en 2024 pour les parties chantiers, formations, organisation d'évènements.

De même des demandes de financement seront lancées pour l'organisation d'évènements ou de formation, à la communauté de commune, au Département des Deux-Sèvres, à la Région Nouvelle Aquitaine.

L'association se propose de postuler aux appels d'offre OFB concernant les inventaires et suivis biologiques.

L'association restera ouverte aux propositions d'expertise.



ANNEXES

ANNEXE 1 : PUBLICATION OFFICIELLE DE LA CREATION DE L'ASSOCIATION SYLATR

150^e année. - N°49

Samedi 8 décembre 2018

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DILA
@dila
DILA - SIGNATURE
DILA 2 4 50 H2C H4G 5624
00002133 00002673 0000
00002131 000000
100001000011 000000
2018-12-08 09:02:58

Associations et fondations d'entre

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

**Annonce n° 1690
79 - Deux-Sèvres
ASSOCIATIONS
Créations**

Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres
SYLATR.

Objet : pérenniser et consolider les suivis scientifiques sur le site de Sainte-Soline ; créer et participer à des programmes d'études naturalistes et scientifiques ; améliorer les connaissances sur les espèces et les milieux naturels, semi-naturels ou anthropisés ; poursuivre les actions de gestion sur le site de Sainte-Soline ; mettre en place des actions afin de protéger les milieux et les espèces en collaboration avec les acteurs présents sur le territoire ; organiser et encadrer des projets de restauration et/ou de gestions de milieux naturels ; poursuivre la formation avec le lycée agricole de Melle pour gestion du site de Sainte-Soline ; mettre en place des actions de formations auprès des acteurs et de tous publics concernés par les projets d'études, de protection et de gestion ; créer et accueillir des formations naturalistes ; développer des actions d'information sur l'étude et la protection des milieux naturels et des espèces auprès du grand public ; accompagner, conseiller

Siège social : 85, rue de la Poste, La Fricaudière, 79360 Plaine-d'Argenson.

Date de la déclaration : 19 octobre 2018.

Le Directeur de l'information légale et administrative : Bertrand MUNCH

ANNEXE 2 : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022

Association SYLATR
85 Rue de la Poste, La Fricaudière
79 360 Prissé-la-Charrière

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION SYLATR DU 26/03/2022

La quatrième assemblée générale de SYLATR a eu lieu le 26 mars 2022 à 14h30 dans la salle de fête de Sainte-Soline.
Les membres de l'association y ont présenté les buts et actions de l'association.
S'en est suivi un vote des participants et adhérents concernant le montant de l'adhésion à SYLATR. Un verre de l'amitié a été offert aux personnes présentes ainsi qu'une visite du site de la Trimouille.

I – Présentation des membres du bureau

Romain BONNET président de SYLATR présente les différents membres du bureau, Pierre DE BOUET DU PORTAL, Oriane CHEVASSON, ainsi que Méryl GERVOT et Patrick MARTIN, absent à l'AG 2022.

Victor TRUPAUD-FIZZALA, trésorier, a démissionné du bureau ce jour.
Etienne DEBENEST le remplace et fait son entrée dans le bureau.

Les membres du bureau ont également présenté Jean-Yves Bordes, propriétaire du site de la Trimouille et présent à cette AG.

II – Contexte 2021

Romain BONNET a rappelé le contexte 2021 avec la reprise des activités de l'association marquée une année encore par la COVID 19.

Le bilan associatif reste positif avec 94 adhérents, 40 étudiants mobilisés et plus de 50 bénévoles ayant participé aux actions de l'association. Cela représente 1 375 heures de travail annuel.

SYLATR a également organisé les premières « Rencontres des Bagueurs de l'Ouest » au lycée agricole Jacques Bujault de Melle les 11 et 12 décembre 2021. 36 personnes sur les deux journées qui ont été présentes. Au programme, des présentations sur le baguage, et une visite du site de la Trimouille.

III – Actions 2021

Pierre DE BOUET DU PORTAL, a ensuite pris la parole pour présenter les différents temps forts de l'année 2021, a commencer par l'animation et la formation de 50 étudiants du lycée agricole sur le site de la Trimouille. L'association a encadré une animation sur les reptiles et une journée portes ouvertes sur la station de baguage.

L'association souhaite développer un stand pour diverses manifestations.

Côté études, ce ne sont pas moins d'une vingtaine de suivis scientifiques et naturalistes qui ont été menés soit 821 heures bénévoles. On retiendra en 2021, un suivi accru des orchidées et des Fritillaires pintades. Le suivi des oiseaux par le baguage continue sa lancée

avec 100 espèces recensées, 61 jours de baguage sur l'année et l'organisation pour la première fois du stage de qualification par le CRBPO-MNHN. Le suivi des reptiles a également pris son envol avec 49 observations sur 6 espèces sur le site. Enfin les inventaires des invertébrés ont permis de recenser 340 espèces de papillons de nuit dont deux nouvelles espèces pour le département, 40 espèces de papillons de jour et 20 espèces de libellules.

Une collaboration a été réalisée entre l'association SYLATR et le Département d'Ecologie, de Physiologie et d'Ethologie du CNRS de Strasbourg dans le but d'étudier le rôle que peut jouer le site de la Trimouille pour les passereaux migrateurs. L'analyse des 4 années de baguage a permis la rédaction d'un article dans la revue nationale *Alauda* en 2021. A présent le CNRS étudie les relations entre la morphologie et la migration des Fauvettes à tête noire ainsi que l'étude sur la structure de la végétation et la disponibilité alimentaire en période de migration.

IV – Gestion et restauration

Les actions de restauration ont permis de rassembler plus de 50 bénévoles. La partie nord du site semble toucher à présent à sa restauration optimale.

V – Bilan financier

Romain Bonnet a repris la parole sur la partie financière. L'association a dépensé 9 890,42 € en 2021. 41 % de ce budget est alloué à la location du gîte pour le baguage. S'en suit l'achat de matériel pour les suivis et la restauration (21%), les frais de déplacements (19%), l'organisation de séminaires (13%).

En recettes, l'association a reçu des subventions de la part de plusieurs fondations, bureaux d'études ou collectivités. Le total des recettes s'élève à 16 991.54 €.

Le solde de l'année 2021 est négatif mais il manque un paiement de la fondation RES qui doit amener un bilan positif. Le solde actuel de l'association est de 7 101.12 €

VI – Prévisionnel financier 2022

L'association poursuivra ses dépenses pour la location du gîte en 2022, ainsi que du matériel à acheter notamment pour l'entretien du site. En termes de recette, les mécénats se poursuivront en 2022.

VII – Perspectives 2022

L'association a maintenant un site internet et une page facebook. La relance des chantiers participatifs permet d'animer le tissu associatif. Des sorties nature et animations devraient être organisées dans l'année. Côté inventaire tous les programmes lancés en 2021 se poursuivront.



ANNEXE 3 : RECONNAISSANCE D'INTERET GENERAL DE L'ASSOCIATION SYLATR

RECEVÉ

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION SYLATR

95 rue de la poste
79 360 MUSNIÉ LA CLAIRIERRE

N° de dossier : 201907

Le 21 décembre 2019

Objet : Votre demande de reconnaissance au titre de l'article L.80 C du livre des procédures fiscales

Monsieur,

Par courrier du 21 mai 2019, vous avez voulu vous assurer, dans le cadre de la procédure de recensement prévue à l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales (LFP), que l'association SYLATR remplissait les conditions légales pour bénéficier des réductions d'impôts sur le revenu et sur le revenu des sociétés, conformément aux dispositions des articles 200 et 238 bis du code général des impôts (CGI).

Afin qu'il puisse être statué sur votre demande, vous avez fait parvenir les documents suivants :

- le questionnaire émanant de vous ;
- la copie des statuts de l'association et le récépissé de déclaration de création au préfet ;
- le procès-verbal de l'assemblée générale du 21/07/2019 ;
- des documents de présentation de l'association, ainsi que le budget des recettes et dépenses au 07/08/2019 et le budget prévisionnel pour la fin de l'année 2019.

L'article 200 du code général des impôts (CGI) dispose :

1. **Ont droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 45 % de leur montant les sommes perçues dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements :**

a) compris l'abandon de droits de succession ou produits effectués par les contribuables domiciliés en France au sens de l'article 40 A du CGI ;

... ;

b) **des sommes ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, promotion de travaux de coopération internationale pour favoriser l'échange d'objets ou d'œuvres d'art destinés à enrichir les collections de musées de France accessibles au public, à la diffusion de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture et de connaissances scientifiques françaises ;**



En collaboration avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, elle étudie la biologie et l'écologie de nombreuses espèces d'insectes sur le site de Sainte-Soline.

Elle réalise également l'inventaire de la faune et de la flore présente sur ce site et sensibilise les acteurs locaux (professionnels, artisans, agriculteurs, commerçants et associations) et le grand public aux enjeux de préservation de la biodiversité de ce site.

Les recettes de l'association proviennent des adhésions, dons, mécénat et expertises. En effet, à titre exceptionnel, l'association peut réaliser des expertises au prix de 150 € la journée.

Les recettes au 07/08/2019 s'élevaient à 3 861 € dont 3 440 € d'expertise et 2 221 € d'adhésion. Les recettes prévisionnelles pour la fin de l'année 2019, sont évaluées à 17 358 € dont 5 008 € d'expertise, 12 000 € de mécénat et 350 € de dons et adhésions.

Pour ouvrir droit au bénéfice des réductions d'impôts prévues aux articles 200 et 238 bis du CGI, l'organisme bénéficiaire des dons ou des versements doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être d'intérêt général, c'est-à-dire avoir une gestion désintéressée, ne pas exercer d'activités lucratives au sens de l'article 206-1 du CGI et ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes ;
- exercer une activité présentant l'un des caractères énumérés par les articles 200 et 238 bis du CGI : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la diffusion de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Les versements n'ouvrent droit à une réduction d'impôt que s'ils sont consentis sans contrepartie au profit du donateur.

Examen au regard de la loi de l'article 200 du CGI

Sur la notion d'intérêt général :

La condition d'intérêt général implique que l'activité de l'organisme ne soit pas lucrative, que ni gestion soit dévouée et que l'organisme ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes.

Analyse du caractère d'intérêt général de la gestion.

Une association est gérée de façon désintéressée et les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'organisme est géré et administré à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes ou par personne interposée, aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation ;
- l'organisme ne procède à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfices sous quelque forme que ce soit ;

Les membres de l'organisme et leurs ayants-droits ne peuvent pas être déclarés attributaires d'un port quelconque de l'actif, sous réserve du droit de reprise de l'apport.

Aux termes de l'article 12 des statuts :

« Toutes les fonctions y compris celles des membres du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés par l'association après validation du bureau. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation ».

En cas de dissolution l'article 17 des statuts stipule :

« En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, ou en plusieurs liquidateurs sont nommés et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif ou à une association ayant des buts similaires conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport ».

La gestion de l'association paraît donc désintéressée.

Analyse de la lucrativité des activités exercées.

Un organisme doit être considéré comme exerçant une activité lucrative et être soumis aux impôts commerciaux lorsque ce qu'il est destiné à réaliser, il met en jeu des activités ou connaissances avec le secteur lucratif et des conditions identiques à celles des entreprises privées au regard du produit proposé, des prix pratiqués, du public bénéficiaire et du recours à la publicité.

L'activité de l'association, étudier la biologie et l'écologie de nombreuses espèces d'insectes, former aux différents enjeux environnementaux, l'aide et la protection de la nature, sensibiliser les acteurs locaux et le grand public aux enjeux de préservation de la biodiversité et rendre accessibles à tous les résultats des études scientifiques, est non lucrative.

Il attire toutefois votre attention sur le fait que les activités rémunérées (expertises) sont des activités lucratives similaires aux impôts commerciaux. Elles échappent toutefois à son impôt si la gestion de l'organisme est désintéressée, si les activités non lucratives sont significativement prépondérantes et si le montant des recettes concourent au moins à l'usage civique au lieu de ces activités n'excédant pas 63 059 € (total forfaitaire) chaque année.

Analyse de la notion de cercle restreint.

L'existence d'un cercle restreint de personnes doit s'entendre comme étant le contraire de l'intérêt général en ce qu'il personnel des buts particuliers, intéressant un groupe spécifique, accessible au nom de l'organisme. De tels buts peuvent être dignes d'intérêt, mais ils n'entrent pas dans les prévisions du législateur qui a instauré un avantage fiscal pour les finances publiques uniquement pour des actions intéressant au susceptible d'intéresser la collectivité dans son ensemble.

L'article 238 bis du CGI prévoit, quant à lui, que les versements aux mêmes organismes effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

L'association SYLATR a pour objet *l'article 2 des statuts* :

- Etudier :**
 - favoriser et consolider les savoirs scientifiques sur le site de Sainte-Soline
 - créer et participer à des programmes d'études naturalistes et scientifiques ; améliorer les connaissances sur les espèces et les milieux naturels, semi-naturels ou aménagés.
- Populariser :**
 - favoriser les actions de gestion sur le site de Sainte-Soline
 - mettre en place des actions afin de protéger les milieux et les espèces en collaboration avec les acteurs concernés par le territoire. Organiser et encadrer les visites de conservation et de gestion de milieux naturels.
- Former :**
 - favoriser la formation avec la Haute Agrie de Melle pour gestion du site de Sainte-Soline
 - mettre en place des actions de formation auprès des acteurs et du grand public concernés par les enjeux liés au site de Sainte-Soline. Créer et accueillir des formations naturalistes.
- Sensibiliser/informer :**
 - développer des actions d'information sur l'état de la protection des milieux naturels et des espèces auprès du grand public (professionnels, élus, acteurs locaux, scolaires...) ; création de supports pédagogiques ; vulgarisation et publication de notices d'états naturalistes et scientifiques. Création et réalisation d'animations et de conférences.
 - accompagner/conseiller :

Accompagner, conseiller, orienter les acteurs et porteurs de projets, pour la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité. L'association ne veut recourir pour l'obtention de protocoles d'états environnementaux et la mise en place de protocoles adaptés aux contextes, aux habitats et aux espèces.

L'association compte plus de 140 adhérents. Elle est dirigée par un bureau de 6 membres élus pour 5 ans. Deux ornithologues, 2 conservateurs de réserve naturelle et un responsable d'élevage conservatoire sont accueillés au sein du bureau.

Dans le cadre de son objet, l'association a entrepris la restauration et l'entretien d'un étang battillé sur le site de la Trémoille, commune de Sainte-Soline avec l'aide de bénévoles et des stagiaires du Lycee Agricole de Melle (son formation Gestion des Milieux naturels et de la Faune) qu'elle forme et sensibilise, pour en faire un réservoir de biodiversité et un modèle de gestion concertée. Son objectif n'est toutefois pas de se limiter à cette zone géographique.

L'association ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes.

Sur le caractère digne au nom des activités de l'association.

Pour être digne au regard du mécénat, l'organisme doit remplir l'un des caractères limitativement énumérés à l'article 200-1b et à l'article 238 bis du CGI.

L'association concourt à la défense de l'environnement naturel.

L'association présente un caractère d'intérêt général au sens des dispositions des articles 200 et 238 bis du CGI et est digne du régime du mécénat.

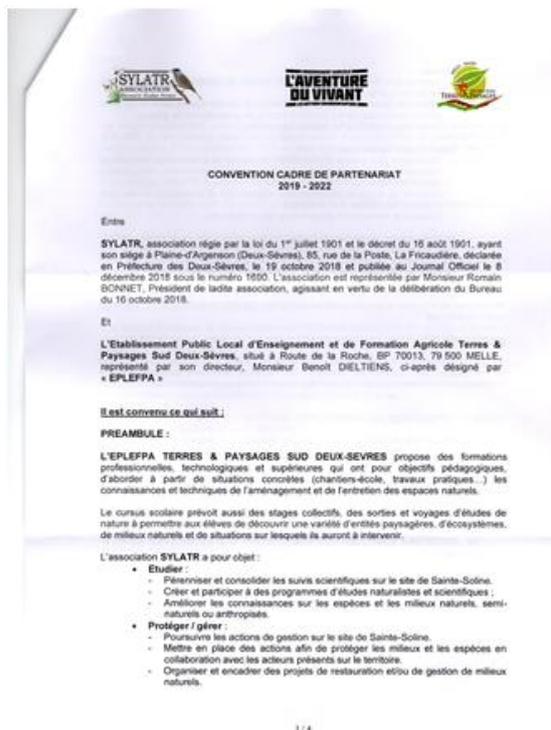
En votre qualité de contrôleur, j'ai administré au sens de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales :

- J'appelle votre attention sur le fait que votre réponse ne pourra pas être invoquée :
 - des lors que les éléments portés à ma connaissance seraient incomplets ou inexacts ;
 - ou en cas de modification ultérieure de la situation présentée dans votre demande ;
 - ou en cas de modification ultérieure de la législation ou de la doctrine ;
- dans le cadre d'une autre situation, même analogue, ou par un autre contribuable non visé dans la demande ;
- des données, informations, notes ou la portée de votre réponse, votre dossier peut être déposé de 2 mois à compter de la réception de ce courrier pour m'informer de votre intention de solliciter un second examen de votre demande initiale dans les conditions prévues à l'article L. 80 C du CGI de l'LFP. Dans cette hypothèse, je vous saurais gré de me faire savoir si vous souhaitez, vous-même ou par l'intermédiaire de votre conseil, être entendu par le collige compétent pour formuler un avis sur votre demande de second examen.

Je vous prie de croire, Monsieur, que j'ai l'honneur de vous adresser ce courrier et vous prie de croire à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Direction départementale des Finances Publiques, et par délégation, L'inspecteur des Finances Publiques, Mlle Marie LAMBERTAU

ANNEXE 4 : CONVENTION AVEC LE LYCEE AGRICOLE JACQUES BUJALT DE MELLE



Article 3 : PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

La programmation des interventions sera fixée d'un commun accord entre les deux parties.

La programmation des interventions sera établie annuellement de façon à permettre à SYLATR de les intégrer dans ses programmations d'activités. Pour ce faire l'EPLEPPA communiquera à l'association SYLATR au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire n les besoins de formation pour l'année scolaire n.

L'association SYLATR fournira à l'EPLEPPA des propositions d'interventions.

Une réunion annuelle bilan-perspectives entre SYLATR et l'EPLEPPA sera programmée en juin.

Chaque chantier ou intervention sera répertorié dans une convention d'objectifs annuelle comprenant notamment la nature des interventions et leur période de réalisation, le nombre et le niveau scolaire des élèves, les sites concernés, la nature des travaux et des spécificités techniques de réalisation liées à la sensibilité écologique du site.

Article 4 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Les travaux d'entretien et de restauration du site seront réalisés par des élèves et étudiants de l'EPLEPPA dans le cadre de leur cursus scolaire suivant les modalités décrites dans une convention d'objectifs annuelle.

Ces interventions ont essentiellement un caractère démonstratif, expérimental et de formation. Elles ne sont en aucune manière des opérations marchandes et de ce fait ne donneront lieu à aucune rémunération de quelque nature que ce soit.

Chacune des parties prendra à sa charge les frais occasionnés par chaque intervention tel que détaillé dans les conventions d'objectifs annuelles.

Article 5 : COMMUNICATION

Les deux parties chercheront à communiquer d'un commun accord sur leur collaboration et les interventions effectuées dans le respect des règles de droit à l'image existante. Mais quoiqu'il en soit, elles tendront préalablement informées l'autre partie de leur projet de communication.

Article 6 : DUREE ET RENOUVELLEMENT

La présente convention est signée pour une durée de trois ans, soit pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Elle devra faire l'objet d'une évaluation conjointe avant renouvellement. Son renouvellement ne se fera donc pas par tacite reconduction.

Article 7 : SUIVI ET RESILIATION

La présente convention fera l'objet d'un suivi annuel comprenant à minima l'évaluation de la programmation passée et la préparation de la programmation suivante.

En cas de manquement de l'une des parties à l'une des clauses de la convention et notamment en matière de responsabilité, l'autre partie pourra résilier la convention par

simple courrier dans un délai de trois mois avant l'intervention suivante sauf accord des deux parties.

Article 8 : LITIGES

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à MELLE, le

Le Directeur de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole TERRES & PAYSAGES SUD DEUX-SEVRES

Le Président de l'association SYLATR

Benoît DIETIENS

Romain BONNET

Dans le cadre de la gestion du site de « la Trimouille », SYLATR a la volonté de participer à des actions de formation technique et citoyenne et d'éducation à l'environnement d'élèves en cours de scolarité.

Article 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir le cadre général d'un partenariat dans le but de développer des actions de formation technique et citoyenne et d'éducation à l'environnement d'élèves en cours de scolarité et/ou d'adultes en formation continue.

Article 2 : DOMAINES DE COLLABORATION

- Interventions sur chantier école pour la réalisation de travaux d'entretien ou de restauration du site « la Trimouille » par des apprenants de l'EPLEPPA sur le site naturel géré par SYLATR ;
- Interventions en salle ou sur site des représentants de l'association SYLATR sur différentes thématiques comme l'étude du patrimoine biologique et la gestion environnementale des espaces naturels remarquables (zone humide par exemple.) ;
- Participation aux expériences de gestion menées par SYLATR ou à d'autres types de réflexion liées à l'aménagement notamment dans le cadre des projets tutorés en BTS GFPN ;
- Réalisation d'animations nature par l'EPLEPPA et conduite d'examen organisé par l'EPLEPPA en salle et sur site ;
- Assistance technique apportée par des représentants de l'association SYLATR sur les projets de gestion mis en place par l'EPLEPPA sur son site et l'exploitation agricole ;
- Mise à disposition gratuite par l'EPLEPPA de son amphithéâtre ou autre salle adaptée pour des événements organisés par l'association SYLATR, sous réserve de disponibilité et du respect des règles de fonctionnement propres à un EPLEPPA (neutralité, respect de la laïcité, code de l'éducation et code rural) ;
- Mise à disposition gratuite par l'EPLEPPA du matériel d'entretien

ANNEXE 5 : CONVENTION AVEC LE CREN POITOU-CHARENTES

Convention de Partenariat entre
le Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes et l'association SYLATR
pour une complémentarité d'actions en faveur
des milieux naturels de la commune de Sainte-Soline et sa périphérie

Entre

Le Conservatoire régional d'espaces naturels de Poitou-Charentes, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant son siège à POITIERS (Vienne), 44, boulevard Pont Achard, déclarée en Préfecture de la Vienne le 9 octobre 1991 et publiée au Journal Officiel le 30 octobre 1991 sous le numéro 44, dont la dernière modification des statuts date du 29 juin 2010. L'association est représentée par Monsieur Benoit BITEAU, Président de ladite association, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du Conservatoire régional d'espaces naturels de Poitou-Charentes en date du 26 avril 2016 ;

Ci-après désigné par « Le Conservatoire »

Et

L'association SYLATR, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant son siège à Pressé-le-Charré (Deux-Sèvres), 85, rue de la Poste, déclarée en préfecture des Deux-Sèvres le 19 octobre 2018 et publiée au Journal Officiel le 8 décembre 2018 sous le numéro 49, dont la dernière modification des statuts date du 5 janvier 2019. L'association est représentée par Monsieur Romain BONNET, Président de ladite association, agissant en vertu de la délibération du Bureau Directeur en date du 16 octobre 2018 ;

Ci-après désignée par « SYLATR »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Conservatoire assure la préservation et la gestion d'espaces naturels remarquables de la région Nouvelle-Aquitaine, notamment par la maîtrise foncière ou d'usage (acquisition, bail emphytéotique...). Dans ce cadre, le Conservatoire intervient sur la commune de Sainte-Soline depuis 2011, notamment pour la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales à la LGV-SEA sur le site « Plaine et Marais de Sainte-Soline ».

Afin d'améliorer la fonctionnalité des zones humides de cette commune qui présentent de nombreux enjeux écologiques, un nouveau périmètre d'intervention Conservatoire a été défini en 2015, à la demande de Deux-Sèvres Nature Environnement et du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres. Il s'agit du site « Boucles de la Dive du sud » (cf Carte 1 en annexe).

En parallèle, le Conservatoire assure une mission d'assistance technique à la gestion de milieux naturels, auprès notamment des collectivités ou des acteurs du

monde rural. L'objectif, pour le Conservatoire, est la mise en œuvre d'une gestion concertée des espaces naturels pour préserver durablement les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial.

L'association SYLATR coordonne et réalise, dans le cadre d'une convention de gestion passée avec un propriétaire privé, la restauration et la gestion de 17 ha (cf Carte 2 en annexe) situés sur la commune de Sainte-Soline au cœur du périmètre prioritaire d'intervention du Conservatoire au sud du site « Boucles de la Dive du Sud ». L'objectif de SYLATR est de :

- **Etudier :**
 - Pérenniser et consolider les suivis scientifiques sur le site de Sainte-Soline.
 - Créer et participer à des programmes d'études naturalistes et scientifiques ;
 - Améliorer les connaissances sur les espaces et les milieux naturels, semi-naturels ou anthropisés.
- **Protéger / gérer :**
 - Poursuivre les actions de gestion sur le site de Sainte-Soline.
 - Mettre en place des actions afin de protéger les milieux et les espèces en collaboration avec les acteurs présents sur le territoire.
 - Organiser et encadrer des projets de restauration et/ou de gestion de milieux naturels.
- **Former :**
 - Poursuivre la formation avec le Lycée Agricole de Melle pour la gestion du site de Sainte-Soline.
 - Mettre en place des actions de formations auprès des acteurs et de tous publics concernés par les projets d'études, de protection et de gestion.
 - Créer et accueillir des formations naturalistes.
- **Sensibiliser / Communiquer :**
 - Développer des actions d'information sur l'étude et la protection des milieux naturels et des espaces auprès du grand public (professionnels, élus, acteurs locaux, scolaires...).
 - Création de supports pédagogiques, vulgarisation et publication de résultats d'études naturalistes et scientifiques.
 - Création et réalisation d'animations et de conférences.
- **Accompagner / conseiller / orienter :** les acteurs et porteurs de projets, pour la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité. L'association se veut ressource pour l'évaluation de protocoles d'études environnementales et la mise en place de protocoles adaptés aux contextes, aux habitats et aux espèces.

Dans le cadre de la gestion du site de « la Trimouille », SYLATR a la volonté de participer à des actions de formation technique et citoyenne et d'éducation à l'environnement d'élèves en cours de scolarité.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention est établie pour permettre un partenariat entre le Conservatoire et SYLATR, afin d'assurer une cohérence et une complémentarité des actions portées par chacune des structures sur la commune de Sainte-Soline et plus précisément au sein du site conservatoire « Boucles de la Dive du sud ».

Article 2 : Périmètre d'application de la convention

Le partenariat concerne le site d'intervention du Conservatoire « Boucles de la Dive du sud » (cf Carte 1 en annexe) et les parcelles gérées ou suivies par l'association SYLATR sur la commune de Sainte-Soline.

Article 3 : Engagements des partenaires

3-1 Engagements du Conservatoire

Le Conservatoire s'engage :

1. à communiquer à SYLATR l'ensemble des documents validés par le Conseil scientifique et technique qui concernent les sites de Sainte-Soline (Fiche CST « nouveau site », Documents de gestion...);
2. à communiquer à SYLATR la localisation des parcelles sous maîtrise foncière et d'usage (en propriété, location par bail emphytéotique, convention de gestion) du Conservatoire sur cette commune ;
3. à communiquer à SYLATR les rapports d'études qui seront réalisées sur les parcelles Conservatoire ;
4. à prendre en compte les résultats des suivis réalisés par SYLATR pour programmer des actions de gestion adaptées aux enjeux écologiques identifiés sur le secteur de la Trimouille ;
5. à convier SYLATR au Comité partenarial de gestion du site « Boucles de la Dive du sud » ;
6. à apporter son expertise en terme de gestion écologique et à conseiller SYLATR pour la programmation de la gestion sur les parcelles que l'association gère sous convention ;
7. à proposer à SYLATR sur ses parcelles d'intervention une maîtrise foncière du conservatoire (Acquisition ou bail emphytéotique) pour assurer durablement la préservation des parcelles à fort enjeu écologique et pour pouvoir ensuite les gérer, en apportant les financements nécessaires.
8. à informer SYLATR des actions de valorisation pédagogique pour une mise en cohérence des dates et thématiques, le cas échéant.

3-2 Engagements de SYLATR

SYLATR s'engage :

1. à communiquer au Conservatoire la localisation des différentes parcelles gérées ou suivies ;
2. à communiquer au Conservatoire les résultats des suivis que l'association réalise sur la commune de Sainte-Soline ;
3. à communiquer au Conservatoire le plan de gestion des parcelles qu'elle gère ;
4. à associer le Conservatoire à la concertation pour la définition des modalités de restauration et de gestion des parcelles concernées par l'intervention de SYLATR pour que la gestion des parcelles soit cohérente au niveau du territoire ;
5. à associer le Conservatoire aux réflexions menées pour d'éventuelles interventions complémentaires sur des parcelles autres que celles sous convention de gestion à la signature de la présente convention ;
6. à apporter son expertise en termes de connaissances naturalistes dans la définition des mesures de gestion et des suivis scientifiques sur les parcelles sous maîtrise foncière conservatoire sur le secteur de la Trimouille.
7. à informer le Conservatoire des actions de valorisation pédagogique pour une mise en cohérence des dates et thématiques, le cas échéant.

Article 4 : Obligation de mutuelle d'information et de confidentialité.

Le Conservatoire et SYLATR s'obligent à une mutuelle information pour tous les faits concernant les actions conduites sur le territoire faisant l'objet de la présente convention et à un devoir de confidentialité sur ces informations, en dehors de celles ayant été financées par des subventions publiques.

Article 5 : Durée de la convention – Résiliation

La présente convention est établie pour une durée de 5 années à compter de la date de signature.

En cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, celle ci devra être notifiée par lettre recommandée et un préavis de six mois devra être respecté.

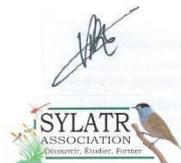
Fait à Poitiers, le 22/11/23
(en 2 exemplaires)

Monsieur le Président
de SYLATR

Monsieur le Président
du Conservatoire

Romain BONNET

Benoit BITEAU



ANNEXE 6 : PLAQUETTE DE L'ASSOCIATION



Vous avez dit... SYLATR ?!

Lors de suivis ornithologiques, la Fauvette à tête noire a été l'espèce la plus contactée sur le site.

Son code de baguage, issu de son nom latin *Sylvia atricapilla* réduit en 6 lettres, donnera symboliquement le nom de l'association, SYLATR !

Vous voulez partager ce beau projet, soutenez-nous en adhérant.e.



Crédits photos : Christophe Ingrand, Etienne Debenest, Rémi Chargé.

Recréer un réservoir de biodiversité et proposer un modèle de gestion concertée



Etudier

En collaboration avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, les associations locales, et ses bénévoles, SYLATR assure des suivis naturalistes pour étudier l'écologie des espèces présentes sur le site.

Protéger et gérer

Avec l'aide du Lycée Agricole de Melle et des nombreux bénévoles, la gestion du site permet de réouvrir le milieu et d'enrichir la biodiversité.

Former

Dans un esprit collectif et collaboratif, l'association accompagne et forme ses bénévoles ainsi que des étudiants aux techniques de gestion, aux méthodes de suivis naturalistes et particulièrement au baguage des oiseaux.

Notre histoire

Fondée en 2018, l'association SYLATR s'intéresse à un écrien de nature, une zone humide, sur le site dit de la Trimouille.

Laissé en désuétude depuis quelques années, ce terrain de 17 ha a piqué notre curiosité. Suite à la découverte d'un important dortoir d'un oiseau hivernant peu commun en Deux-Sèvres, le bruant des roseaux, nous nous sommes passionnés pour la biodiversité du site !

C'est ainsi que l'histoire a commencé...

Bulletin d'adhésion

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Prénom:
Nom:
Date de naissance: / /
Adresse:
Email:

Je déclare par la présente souhaiter devenir adhérent pour l'année et soutenir l'association SYLATR.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts, ainsi que le règlement intérieur, qui sont mis à ma disposition sur simple demande.

J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation pour l'année en cours.

Je souhaite être tenu(e) informé(e) par mail des actualités concernant l'association.

Renvoyez le bulletin d'adhésion rempli accompagné du chèque avec l'ordre de SYLATR au siège social de l'association:

Je souhaite adhérer et à ce titre verse le montant de euros.

Je souhaite également faire un don et à ce titre verse le montant de euros.

Je souhaite un justificatif de déduction d'impôts égal à 66% du total du montant de mon don.

Fait à le

Signature (faire précéder de la mention "Lu et approuvé")

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.



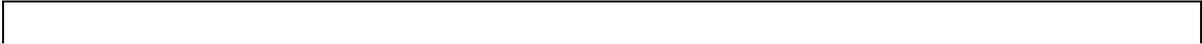
Contactez nous

 SYLATR
 sylatr.association@gmail.com
 85 rue de la poste
La Fricaudière
79 360 Prissé-la-Charrière

La Trimouille - Sainte Soline (79)



Ensemble,
protégeons ce qui
nous entoure.





Adhésions 2023

Comme tous les ans votre soutien est important pour nous, que ce soit par votre présence lors de nos chantiers et périodes de baguage mais aussi par votre adhésion. Celle-ci est à 1 euro, n'hésitez pas à en parler autour de vous ! Vous pouvez choisir de recevoir notre newsletter ou non, attention celle-ci sera la dernière que vous recevrez si vous ne renouvelez pas votre adhésion.

[ADHEREZ ICI](#)

Nouveauté 2023 !!!

SYLATR va pour la première fois apparaître dans le calendrier inter-associatif coordonné par Deux-Sèvres Nature Environnement. Celui-ci regroupe plusieurs associations qui proposent diverses sorties nature et vous y retrouverez nos chantiers hivernaux ainsi que notre journée portes-ouvertes.

Ce calendrier a besoin de vous pour exister ! Une campagne de financement participatif est ouverte afin de lui donner vie.



[PARTICIPER](#)



Chantiers hivernaux

En plus de la réouverture annuelle du site, les ponts qui permettent de circuler par dessus les fossés ont été refaits. Un grand merci aux bénévoles passés par la Trimouille pour leur aide !



Zoom sur ... L'orchis à fleurs lâches



ENTRE 20 ET 60 CM

FLORAISON D'AVRIL À JUIN

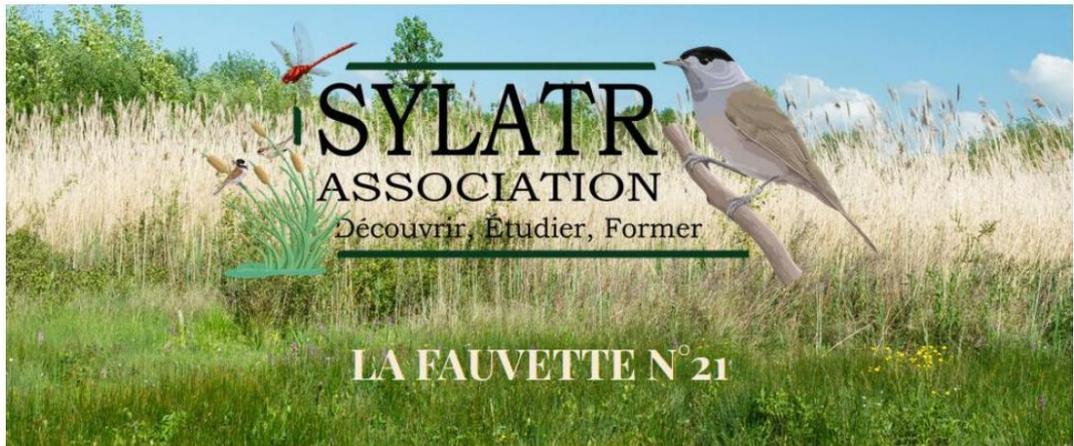
EUROPE ET MOYEN-ORIENT

AIME LES TERRAINS CALCAIRES, HUMIDES PRÉSENTE À L'ÉTAT SAUVAGE DANS LES PRAIRIES HUMIDES ET LES MARAIS

Pour aller plus loin ...



SYLATR © 2019, Tous droits réservés.
Nous contacter:
sylatr.association@gmail.com



Venez nous rencontrer !

**22 AVRIL
2023**
SALLE DES FÊTES
DE SAINTE-SOLINE

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**
SYLATR

14H PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION
ET DE SES ACTIONS

15H POT DE L'AMITIÉ

15H30 SORTIE NATURE SUR SITE

 Prévoir des bottes



Association SYLATR 
www.association-sylatr.fr



Idées sorties



Le week-end de la conservation à **Zoodyssée** se déroulera le **premier week-end de mai**. Vous pourrez y retrouver les actions de conservation du parc ainsi que ses partenaires. Outarde canepetière, Vison d'Europe, Cistude d'Europe... Autant d'espèces à découvrir pour les petits et les grands !

[Le site](#)

La Fête de la Nature, c'est cinq jours de manifestations gratuites partout en France pour permettre à tous les publics de vivre une expérience de la nature à son contact !



[Le site](#)

Zoom sur ... Le Triton palmé

LONGUEUR: 9,5 CM MAX

REPRODUCTION: 290 À 440 ŒUFS

POIDS: QUELQUES GRAMMES

FOSSÉS, MARES, RIVIÈRES ET PETITS RUISSEaux LENTS. PLANS D'EAU BIEN FOURNIS EN VÉGÉTATION

EN PHASE TERRESTRE, LE TRITON PALME APPRÉCIE LES HAIES ET LES LISIÈRES DE BOISEMENTS



PETITS MOLLUSQUES, INSECTES AQUATIQUES ET LEURS LARVES, VERS



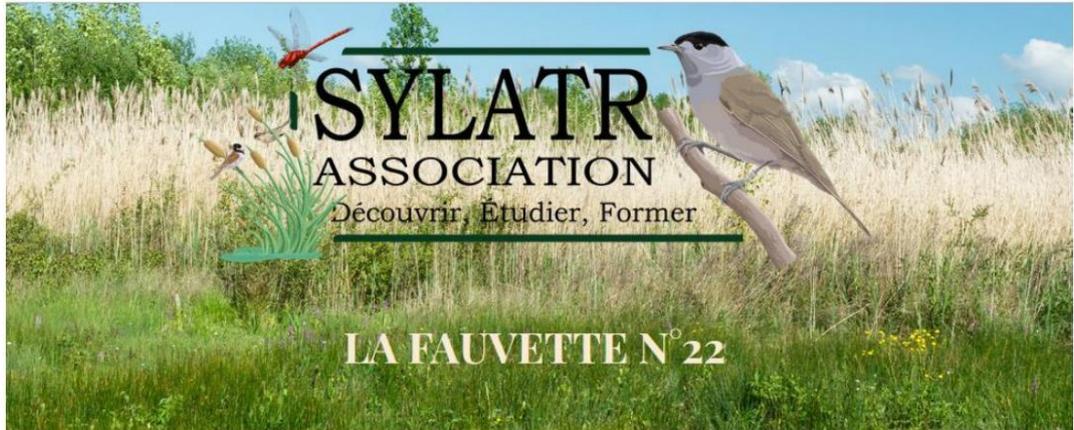
FOSSÉS, MARES, RIVIÈRES ET PETITS RUISSEaux LENTS. PLANS D'EAU BIEN FOURNIS EN VÉGÉTATION

EN PHASE TERRESTRE, LE TRITON PALME APPRÉCIE LES HAIES ET LES LISIÈRES DE BOISEMENTS



E.Sansault

[Pour aller plus loin ...](#)



3...2...1...



Comme chaque année la station de baguage pour le protocole SEJOUR ouvre ses portes fin juillet et se terminera mi-septembre.

Tous nos adhérents sont conviés à participer sur une matinée de découverte ou plus. Si vous n'avez pas reçu le mail et souhaitez en savoir plus, contactez nous !

[En savoir plus sur le SEJOUR](#)



Suivi reptiles

Les données de suivi reptiles et de Capture-Marquage-Recapture (CMR) des serpents de la Trimouille ont récemment contribué à la parution d'un article « Les plaques à reptile : une méthode à côté de la plaque ? » écrit par Gilles Pottier et publié dans « Plume de NATURALISTES ».

Une occasion de se pencher sur les avantages et les inconvénients de cette méthode, inadaptée aux inventaires sur des pas de temps court mais efficace lors des suivis temporels sur le long terme.



[En savoir plus](#)

Idées sorties



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



Reserve Naturelle Nationale
«Michel Brusselet»
SAINT-DENIS-DU-PAYRÉ

La réserve se visite uniquement sur les horaires renseignés ci-dessous.
Billetterie au Pôle des espaces naturels du Marais poitevin.

Du 13 au 30 juin

Mardi 13 : Visites guidées à 10h30 et 14h.

Mercredi 14 : Animation « Le mystère des mottureaux » (sur réservation).

Jeudi 15 : Animation GRATUITE « Les mals aimés » le matin (sur réservation).

Vendredi 16 : Visites guidées à 10h30 et 14h.

Mardi 20 : Visites guidées à 10h30 et 14h.

Mercredi 21 : Animation "A la conquête de l'ouest" le matin (sur réservation).

Jeudi 22 : Animation "Saint Denis la nuit"

Vendredi 23 : Visites guidées à 10h30 et 14h.

Mardi 28 : Animation "Un abri pour les oiseaux" (sur réservation).

Jeudi 29 : Animation "Un trésor bien gardé" (sur réservation).

Vendredi 30 : Visites guidées à 10h30 et 14h.





[Le site](#)

Zoom sur ... Le Criquet ensanglanté



• TAILLE : 12 À 39MM
• ADULTES, VISIBLES ENTRE JUILLET ET OCTOBRE


FRÉQUENTE EXCLUSIVEMENT LES ENDRITS HUMIDES, PRAIRIES ET FRICHES HUMIDES, AINSI QUE MARAIS ET DES BORDS DE RIVIÈRES. IL SE TIENT DANS LA VÉGÉTATION HERBACÉE HAUTE, OÙ IL PASSE LE PLUS CLAIR DE SON TEMPS.


ACOMME BEAUCOUP DE CRIQUETS, LE CRIQUET ENSANGLANTÉ SE NOURRIT ESSENTIELLEMENT DE VÉGÉTAUX.

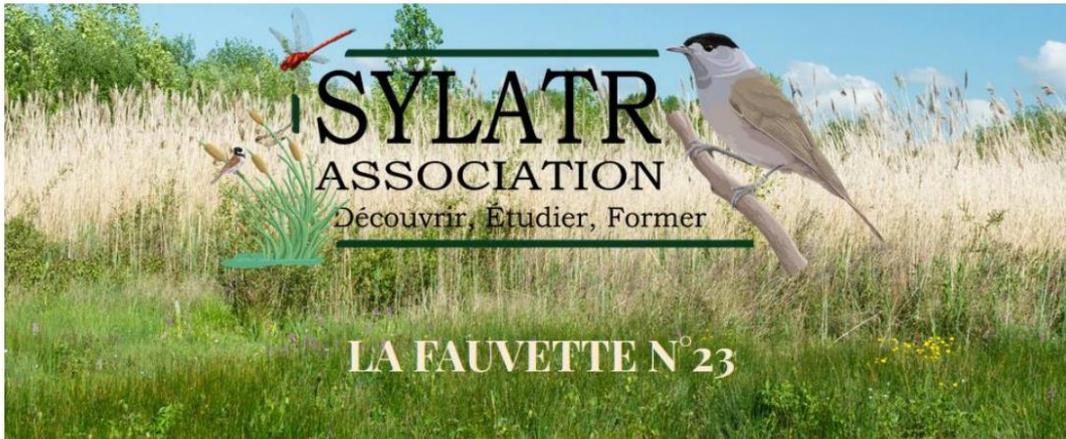
[Pour aller plus loin ...](#)



SYLATR © 2019, Tous droits réservés.

Nous contacter:

sylatr.association@gmail.com



C'est bientôt l'heure de se retrouver !

L'ASSOCIATION SYLATR VOUS INVITE À SA JOURNÉE

Portes-ouvertes

STATION DE BAGUAGE DE SAINTE-SOLINE (79)



C'est quoi SYLATR ?

En 2011, un dortoir de Bruants des roseaux, espèce d'intérêt patrimoniale en Deux-Sèvres, est découvert dans une roselière isolée du site dit de « la Trimouille » situé dans la vallée de la Dive du Sud, sur la commune de Sainte-Soline.

Au fil des années, les études scientifiques et de suivis naturalistes vont révéler l'enjeu patrimonial du site et en 2018 l'association SYLATR est créée.

Son rôle est de permettre la coordination et la perrénisation de l'ensemble des actions menées sur cette zone humide (suivis, restauration, gestion...) ainsi que de sensibiliser et impliquer les acteurs du territoire dans la conservation de ce trésor naturel.



A vos agendas !



Samedi 26 août - Accueil entre 8h et 12h



Direction gîte "le petit moulin" Sainte-Soline (79)



<https://www.association-sylatr.fr/>



sylatr.association@gmail.com



association SYLATR

ACTION DE CAPTURE ENCADRÉE PAR UN PROFESSIONNEL CERTIFIÉ

Baguage

Si vous souhaitez venir découvrir notre action de baguage en participant à une session, n'hésitez pas à nous contacter. Il reste des places !

Les personnes débutantes ou confirmées peuvent s'inscrire afin de passer une matinée de formation/découverte concernant ce suivi scientifique fait à la Trimouille.



Zoom sur ... le Gecko vert de Manapany

**LONGUEUR : 13 CM MAXIMUM
ET 5 CM À LA NAISSANCE**

MASSE : 5-6 GRAMMES

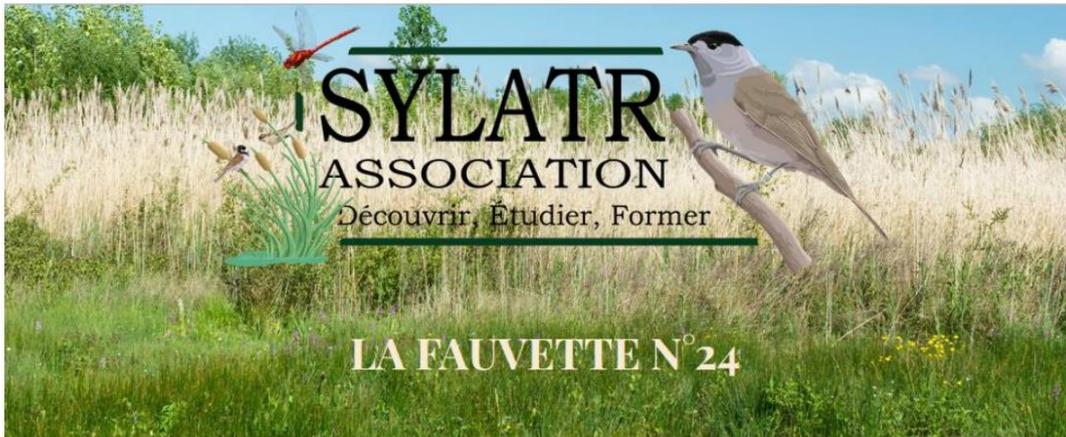
**REPRODUCTION : DEUX PONTES
DE DEUX ŒUFS PAR AN**

**PRINCIPALEMENT INSECTIVORE,
MAIS PEUT AUSSI CONSOMMER
DU NECTAR ET DE LA PULPE DE
FRUIT**

**ARBORICOLE. IL APPRÉCIE LES
PLANTES INDIGÈNES LITTORALES
COMME LES VACOAS ET LES
LATANIERS MAIS IL PEUT PARFOIS
ÊTRE OBSERVÉ SUR DES ROCHERS**



[Pour aller plus loin ...](#)



L'association fête ses 5 ans ce mois-ci !
Merci à vous de la faire vivre.

Retour sur les portes-ouvertes



Comme chaque année, le dernier samedi du mois d'août à la Trimouille était consacré à notre journée "portes ouvertes".
Cette année, pour la première fois, des flyers (en papier recyclé) avaient été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de Sainte-Soline, et force est de constater que les habitants étaient au rendez-vous !
Une cinquantaine de personnes sont venues satisfaire leur curiosité et en apprendre plus sur le baguage.
Un grand merci et à l'année prochaine !



[Description de la journée ici !](#)

Adhésion 2024, c'est parti !



A partir du 1er novembre et pour la durée d'un an, vous pourrez réitérer votre adhésion en cliquant sur le lien ci-dessous !

Cette page sera également accessible depuis notre profil facebook ainsi que sur notre site internet.

[Adhésion 2024](#)

Au revoir Patou

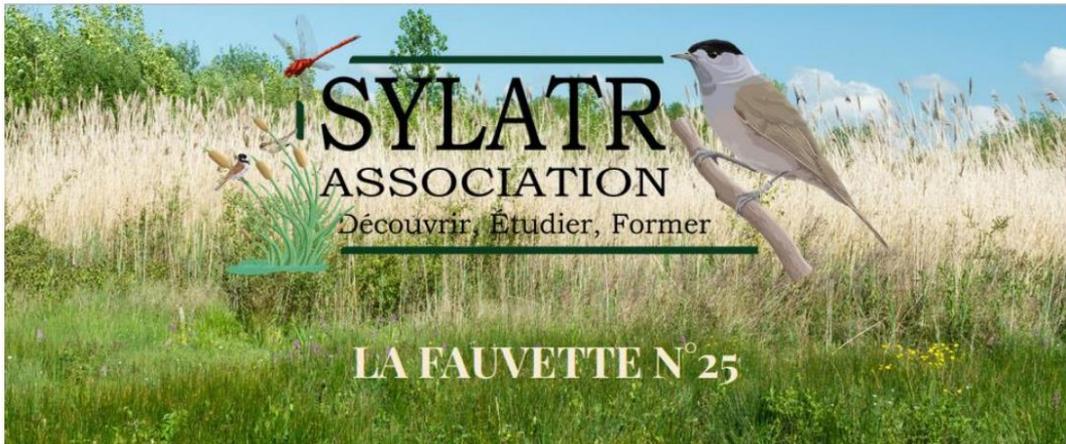


Tout va bien, Patou se porte à merveille rassurez vous !

Mais en tant que retraité hyperactif, il souhaite à présent se retirer du bureau de l'association. Vous l'apercevrez néanmoins toujours à la Trimouille, car son implication pour l'association restera présente.

Un grand merci pour tout ce que tu as fait et feras encore pour SYLATR, et on se revoit très vite !





Chantier 2023



Le premier chantier participatif du 9 décembre a réuni une vingtaine de personnes malgré la pluie et le vent, MERCI A VOUS ! Pour les absents ou ceux qui souhaitent revenir, ne vous inquiétez pas, il reste des choses à faire :)

Un deuxième chantier aura lieu le samedi 20 janvier 2024.

[Inscription chantier](#)



Zoom sur ... le Chacal doré



HAUTEUR : 45 À 50 CM
AU GARROT
MASSE : 8 À 15 KG

CARCASSES,
VÉGÉTAUX, PROIES
DE PETITE TAILLE

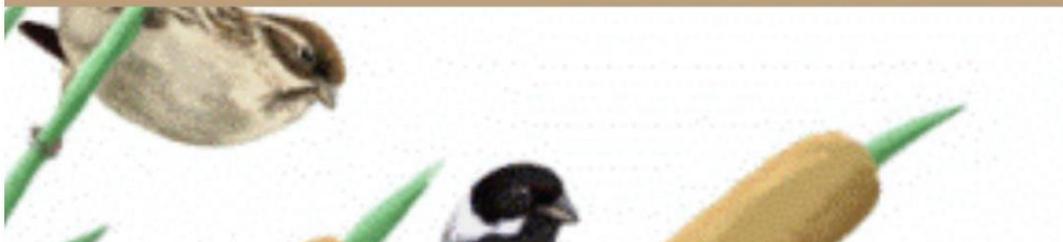


FORTE ADAPTATION AUX VARIATIONS
ENVIRONNEMENTALES, ET GRANDE
TOLÉRANCE À LA DIVERSITÉ DES
HABITATS (ALTITUDE, FORÊTS,
MANGROVES, ZONE ARIDE...)

[En savoir plus](#)



Image prise par piège photo à la Trimouille.





Round 2 !

Dans le cadre de la gestion des parcelles, et pour continuer ce qui a été fait le 22 janvier grâce à certains d'entre vous, on vous propose de revenir à la Trimouille le **19 février !**

Objectif de la journée :

Après avoir mis le paquet sur le coeur du site de la Trimouille il est désormais temps de s'occuper de ses bordures. Il est en effet nécessaire de contenir la progression des peupliers et des saules sur le reste du secteur dont nous avons la gestion.

Afin d'organiser cette journée vous pouvez vous inscrire en cliquant sur le bouton ci-dessous et préciser le matériel que vous pouvez emmener (débroussailleuse, tronçonneuse, machette...).

Merci de préciser votre nom et prénom afin que l'on vous recontacte par mail pour l'heure et le lieu de rendez-vous.

En ce qui concerne le repas du midi, nous vous proposons un pique-nique tiré du sac.

FEVRIER 2022

19

**Un équipement adéquat
(gants, bottes,
vêtements de travail)
est à prévoir !**

ANNEXE 14 : LETTRE D'INFORMATION « LA FAUVETTE » ASSEMBLEE GENERALE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022



L'équipe de SYLATR vous informe de la tenue de son assemblée générale ouverte à tous !

Rendez-vous à **14h30** à la **salle des fêtes de Sainte-Soline** (79).

Au programme :

- Présentation des projets futurs
- Vote du montant de l'adhésion annuelle par les adhérents présents
- Pot de l'amitié
- Sortie à la Trimouille

Pass vaccinal obligatoire (sauf allègement des mesures d'ici là).

Au plaisir d'échanger avec vous lors de cette journée.

MARS 2022

26

Si vous souhaitez participer à la sortie, pensez à vous équiper !



ANNEXE 15 : LETTRE D'INFORMATION « LA FAUVETTE » ANIMATION REPTILES



Jérémy Souchet, Docteur en écologie et membre de l'association SYLATR vous propose une sortie à la découverte des reptiles de la Trimouille (Sainte-Soline 79).

Au programme, présentation générale des reptiles, des protocoles scientifiques et des objectifs pour la conservation de ces espèces. S'en suivra une session d'observation et de capture avec présentation des manipulations.

Venez satisfaire votre curiosité !

Sortie limitée à **15 personnes**.
Prévoir des bottes.

Si vous souhaitez vous inscrire envoyez votre nom et prénom à sylatr.association@gmail.com avec pour objet "Animation reptiles".

Mai 2022

13

Début prévisionnel à 13h
sous condition
météorologiques.

Les participants recevront
un mail quelques jours
avant pour définir l'horaire
précise et le point de
rendez-vous.

ANNEXE 16 : LETTRE D'INFORMATION « LA FAUVETTE » ANIMATION ARAIGNÉES



**A LA DÉCOUVERTE DES
ARAIGNÉES**



Alexis Saintilan, arachnologue et membre de l'association SYLATR vous propose une sortie à la découverte des araignées de la Trimouille (Sainte-Soline 79).

Au programme, vous découvrirez le petit monde extrêmement diversifié des araignées, à travers l'écologie, la biologie, le comportement...

Venez satisfaire votre curiosité !

Si vous souhaitez vous inscrire envoyez votre nom et prénom et numéro de téléphone à sylatr.association@gmail.com avec pour objet "Animation Araignées". Le point de rendez-vous vous sera alors communiqué.

Septembre 2022

03

Rendez-vous à 14h